

<b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019</b>	
	<b>Nombre de membres en exercice : 17</b> <b>Nombre de votants : 15</b> Nombre de procurations : 3
<i>L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, Maire.</i>	<b>Présents :</b> BONDEAU Thierry, COQUET Christine, DECLERCQ Marie, DELEVOYE Didier, HOUZET Martin, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Sébastien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Odile, LESAFFRE Nadine, PESSE Sandrine, VERCRUYSSSE Olivier
	<b>Absent(s) excusé(s) :</b> DEFRANCE Fabienne ayant donné procuration à PESSE Sandrine, DELINSELLE Jean-Pierre, LOUAGE Virginie ayant donné procuration à LESAFFRE Nadine, PALA Ghislaine ayant donné procuration à DELEVOYE Didier, PAUL Christian
<b>Secrétaire de séance :</b> DELEVOYE Didier	<b>Absent(s) :</b>

## ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>Approbation du compte rendu de séance du 18 décembre 2018</b>	
----------	--	--

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 décembre 2018.

<b>2</b>	<b>Budget principal – Vote du compte administratif 2018</b>	<b>D 01-2019</b>
----------	---	------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	285 471.48	0.00	0.00	130 734.48	285 471.48	130 734.48
Opérations de l'exercice	697 395.49	830 400.47	1 174 021.99	1 699 147.06	1 871 417.48	2 529 547.53
<b>TOTAUX</b>	<b>982 866.97</b>	<b>830 400.47</b>	<b>1 174 021.99</b>	<b>1 829 881.54</b>	<b>2 156 888.96</b>	<b>2 660 282.01</b>
Résultats de clôture	<b>152 466.50</b>			<b>655 859.55</b>		<b>503 393.05</b>
Restes à réaliser	314 733.83				314 733.83	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>467 200.33</b>			<b>655 859.55</b>	<b>467 200.33</b>	<b>655 859.55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>188 659.22</b>		<b>188 659.22</b>

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote), arrête les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif.

<b>3</b>	<b>Budget principal – Affectation des résultats 2018</b>	<b>D 02-2019</b>
----------	--	------------------

Le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2018 :	133 004.98
Résultats antérieurs :	- 285 471.48
Résultats de clôture de l'exercice 2018	- 152 466.50

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2018 :	525 125.07
Résultats antérieurs :	459 868.02
Part affectée à l'investissement en 2018 :	329 133.54
Résultats de clôture de l'exercice 2018 :	655 859.55

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE** **503 393.05**

**Compte tenu des restes à réaliser :**

Résultat cumulé d'investissement :	- 152 466.50
Restes à réaliser en dépenses :	- 314 733.83
Restes à réaliser en recettes :	0.00

**Résultat définitif :** **- 467 200.33**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- . A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- . décide la reprise des résultats 2018
- . confirme :
  - un besoin de financement de la section d'investissement de 467 200.33 € et décide donc l'apurement du déficit par un crédit au compte 1068 de 467 200.33 €
  - la reprise au 002 du solde de fonctionnement à hauteur de 188 659.22 €

Décision adoptée à l'unanimité.

<b>4</b>	<b>Budget principal – Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2018</b>	<b>D 03-2019</b>
----------	--	------------------

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité

<b>6</b>	<b>Budget annexe « Lotissement Carrette » - Vote du compte administratif 2018</b>	<b>D 04-2019</b>
----------	---	------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	37 989.50	0.00	37 989.50
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>				<b>37 989.50</b>		<b>37 989.50</b>
Résultats de clôture				<b>37 989.50</b>		<b>37 989.50</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>37 989.50</b>		<b>37 989.50</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>37 989.50</b>

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pas pris part au vote), arrête les comptes de l'exercice 2018 en adoptant le compte administratif.

<b>7</b>	<b>Budget annexe « Lotissement Carrette » - Affectation des résultats 2018</b>	<b>D 05-2019</b>
----------	--	------------------

Le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2018 : 0.00  
Résultats antérieurs : 0.00  
Résultats de clôture de l'exercice 2018 : 0.00

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2018 : 0.00  
Résultats antérieurs : 37 989.50  
Résultats de clôture de l'exercice 2018 : 37 989.50

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE** **37 989.50**

#### **Compte tenu des restes à réaliser :**

Résultat cumulé d'investissement : 0.00  
Restes à réaliser en dépenses : 0.00  
Restes à réaliser en recettes : 0.00

**Résultat définitif : 37 989.50**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- . A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- . décide la reprise des résultats 2018
- . décide d'affecter au compte 002 la somme de 37 989.50 €

Décision adoptée à l'unanimité.

<b>8</b>	<b>Budget annexe « Lotissement Carrette » - Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2018</b>	<b>D 06-2019</b>
----------	--	------------------

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité

<b>9</b>	<b>Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2019</b>	<b>D 07-2019</b>
----------	--	------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les trois taxes aux taux actuels, soit :

TAXES	TAUX 2015
HABITATION	<b>17.74 %</b>
FONCIER (BATI)	<b>20.09 %</b>
FONCIER (NON BATI)	<b>62.16 %</b>

Décision prise par :

- 15 voix POUR
- 1 ABSTENTION (Jean-Marie LEPERS)

<b>10</b>	<b>Vote des subventions aux associations pour l'année 2019</b>	<b>D 08-2019</b>
-----------	--	------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- |   |         |
|---|---------|
| ✓ Anciens combattants                     | 500 €   |
| ✓ Association Camphin Eynsford            | 400 €   |
| ✓ Association Camphinoise                 | 1 000 € |
| ✓ APE Ecole Pasteur                       | 300 €   |
| ✓ Ch'tis du Pévèle                        | 300 €   |
| ✓ Camphin Tennis club                     | 400 €   |
| ✓ Etoile Club Camphin (ECC) – Foot        | 1 000 € |
| ✓ Cysoing Sainghin Bouvines Basket (CSBB) | 400 €   |

Madame Sandrine PESSE et Monsieur Olivier VERCRUYSSSE, membres du bureau de l'association Camphin Eynsford  
 Madame Marie DECLERCQ, membre du bureau de l'association Les Ch'tis du Pévèle  
 Monsieur Thierry BONDEAU, membre du bureau de l'association Etoile Club Camphin

n'ont pas pris part au vote.

Décision prise à l'unanimité.

<b>11</b>	<b>Participation financière dans le cadre du contrat d'association de l'école du Sacré Cœur pour l'année 2019</b>	<b>D 09-2019</b>
-----------	---	------------------

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention est accordée à l'école du Sacré Cœur dans le cadre d'un contrat d'association. Il donne lecture de l'état des dépenses de fonctionnement et de fournitures de l'école publique Pasteur pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention accordée dans le cadre du contrat d'association à l'école du Sacré Cœur et fixe la dotation à 446.81 € par enfant fréquentant cet établissement.

Le nombre d'élèves étant de 117, la somme à prévoir au budget primitif 2019 est de 52 276.77 €.

Décision prise à l'unanimité.

<b>12</b>	<b>Budget principal – Vote du budget primitif 2019</b>	<b>D 10-2019</b>
-----------	--	------------------

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Dépenses de fonctionnement**

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
011	Charges à caractère général		430 860.00	430 860.00
012	Charges de personnel et frais assimilés		555 383.69	555 383.69
65	Autres charges de gestion courante		187 177.06	187 177.06
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0.00</b>	<b>1 173 420.75</b>	<b>1 173 420.75</b>
66	Charges financières		50 000.00	50 000.00
67	Charges exceptionnelles		500.00	500.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>1 223 920.75</b>	<b>1 223 920.75</b>
023	Virement à la section d'investissement		604 717.97	604 717.97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonct.			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>604 717.97</b>	<b>604 717.97</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>1 828 638.72</b>	<b>1 828 638.72</b>

+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0.00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 828 638.72

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Recettes de fonctionnement

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
013	Atténuation de charges		10 000.00	10 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes		148 600.00	148 600.00
73	Impôts et taxes		956 390.00	956 390.00
74	Dotations et participations		455 000.00	455 000.00
75	Autres produits de gestion courante		69 989.50	69 989.50
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0.00</b>	<b>1 639 979.50</b>	<b>1 639 979.50</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>1 639 979.50</b>	<b>1 639 979.50</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonct.			
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>1 639 979.50</b>	<b>1 639 979.50</b>

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE **188 659.22**

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **1 828 638.72**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
21	Immobilisations corporelles	314 733.83	2 081 902.32	2 396 636.15
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>314 733.83</b>	<b>2 081 902.32</b>	<b>2 396 636.15</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		74 046.65	74 046.65
16	Emprunts et dettes assimilées		250 000.00	250 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>324 046.65</b>	<b>324 046.65</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>314 733.83</b>	<b>2 405 948.97</b>	<b>2 720 682.80</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>314 733.83</b>	<b>2 405 948.97</b>	<b>2 720 682.80</b>

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE **152 466.50**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES **2 873 149.30**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Recettes d'investissement

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
13	Subventions d'investissement		590 815.00	590 815.00
16	Emprunts et dettes assimilées		650 000.00	650 000.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0.00</b>	<b>1 240 815.00</b>	<b>1 240 815.00</b>
10	Dot. Fonds divers et réserves (hors 1068)		248 207.00	248 207.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		467 200.33	467 200.33
138	Autres subventions d'investissement non transf.		312 209.00	312 209.00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0.00</b>	<b>1 027 616.33</b>	<b>1 027 616.33</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0.00</b>	<b>2 268 431.33</b>	<b>2 268 431.33</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		604 717.97	604 717.97
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>604 717.97</b>	<b>604 717.97</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>2 873 149.30</b>	<b>2 873 149.30</b>

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0.00

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** **2 873 149.30**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2019.

Décision prise à l'unanimité.

<b>13</b>	<b>Budget annexe « Lotissement Carrette » – Vote du budget primitif 2019</b>	<b>D 11-2019</b>
-----------	--	------------------

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
65	Autres charges de gestion courante		37 989.50	37 989.50
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0.00</b>	<b>37 989.50</b>	<b>37 989.50</b>
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>37 989.50</b>	<b>37 989.50</b>
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonct.			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>37 989.50</b>	<b>37 989.50</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>37 989.50</b>	<b>37 989.50</b>

+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0.00

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** **37 989.50**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Recettes de fonctionnement

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonct.			
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 

37 989.50
-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 

37 989.50
-----------

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
16	Emprunts et dettes assimilées			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 

0.00
------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 

0.00
------



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Recettes d'investissement

CHAP.	LIBELLE	RESTE A REALISER	VOTE	TOTAL (RAR+VOTE)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
10	Dot. Fonds divers et réserves (hors 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
138	Autres subventions d'investissement non transf.			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

+	
R001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2019.

Décision prise à l'unanimité.

14	<b>Demande de subvention au titre du FIPD (Fonds d'Intervention et de Prévention de la Délinquance) dans le cadre de l'installation d'un système de vidéosurveillance</b>	<b>D 12-2019</b>
----	---	------------------

Monsieur le Maire rappelle que devant les actes de malveillance sur notre commune, le conseil Municipal envisage l'installation d'un système de vidéosurveillance. L'objectif étant la dissuasion et la prévention pour la sécurité des personnes et des biens (délinquance générale, vols, cambriolages, dégradations...).

Dans le cadre de ces travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention au titre du fonds d'intervention et de prévention de la délinquance (FIPD).

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOPTE** le projet d'installation d'un système de vidéosurveillance
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du FIPD et à monter le dossier de financement correspondant
- ✓ **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération
- ✓ **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget primitif.

Décision prise à l'unanimité.

<b>15</b>	<b>Modification du nombre d'adjoints suite à la démission du 5<sup>ème</sup> adjoint de ses fonctions</b>	<b>D 13-2019</b>
-----------	---	------------------

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Michel DUFERMONT de ses fonctions d'adjoint, de conseiller municipal ainsi que de son mandat de conseiller communautaire à la CCPC, adressée à Monsieur le Préfet par lettre du 9 mars 2019.

Conformément à l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet a accepté cette démission par courrier du 18 mars 2019. La démission de Monsieur Michel DUFERMONT, de ses fonctions de 5<sup>ème</sup> adjoint, de conseiller municipal et de conseiller communautaire à la CCPC, prend donc effet au 18 mars 2019. Par conséquent, l'arrêté de délégation accordé par Monsieur le Maire à Monsieur Michel DUFERMONT devient caduc à compter de cette même date.

Monsieur le Maire explique que, suite à cette démission, le conseil municipal peut décider :

- ✓ Soit de supprimer, suite à cette démission, le poste d'adjoint en question,
- ✓ Soit procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 mars 2018, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à 5.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint vacant et informe que les délégations de fonctions qui étaient accordées à Monsieur Michel DUFERMONT (aménagement du territoire : urbanisme, PLU, travaux de voirie, réseaux, environnement et fleurissement de la commune) ne seront pas réattribuées.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Décision prise à l'unanimité.

<b>16</b>	<b>Mise à jour du tableau du Conseil Municipal</b>	
-----------	--	--

Vu la démission de Monsieur Michel DUFERMONT de son poste d'adjoint et de conseiller municipal,  
Vu la délibération fixant à 4 le nombre d'adjoint,  
Il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal :

N° d'ordre	NOM et Prénom	Fonction	Qualité	Date de naissance	Date de l'élection	Suffrages obtenus
1	VERCRUYSSSE Olivier	Maire	M	19/08/1975	23/03/2014	784
2	LEFEBVRE Francis	1 <sup>er</sup> adjoint	M	07/08/1959	23/03/2014	784
3	PESSE Sandrine	2 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	26/12/1967	23/03/2014	784
4	DELINSELLE Jean-Pierre	3 <sup>ème</sup> adjoint	M	17/09/1952	23/03/2014	784
5	DEFRANCE Fabienne	4 <sup>ème</sup> adjointe	Mme	13/11/1969	23/03/2014	784
6	PALA Ghislaine	Conseillère	Mme	12/10/1951	23/03/2014	784
7	LESAFFRE Nadine	Conseillère	Mme	24/03/1953	23/03/2014	784
8	COQUET Christine	Conseillère	Mme	29/03/1954	23/03/2014	784
9	DELEVOYE Didier	Conseiller	M	15/10/1954	23/03/2014	784
10	PAUL Christian	Conseiller	M	09/09/1957	23/03/2014	784
11	LEPERS Jean-Marie	Conseiller	M	03/06/1958	23/03/2014	784
12	DECLERCQ Marie	Conseillère	Mme	19/09/1966	23/03/2014	784
13	HOUZET Martin	Conseiller	M	02/12/1967	23/03/2014	784
14	LEROY Odile	Conseillère	Mme	28/06/1970	23/03/2014	784
15	LOOUAGE Virginie	Conseillère	Mme	11/12/1975	23/03/2014	784
16	LEMAIRE Sébastien	Conseiller	M	27/07/1976	23/03/2014	784
17	BONDEAU Thierry	Conseiller	M	14/06/1977	23/03/2014	784

<b>17</b>	<b>Création au tableau des effectifs d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019</b>	<b>D 14-2019</b>
-----------	---	------------------

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant la nécessité de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

#### DECIDE

- ✦ La création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;  
Le cas échéant, cet emploi peut être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).  
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.
- ✦ Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget.
- ✦ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision prise à l'unanimité.

Le tableau des effectifs est en conséquence modifié et annexé à la présente délibération.

<b>18</b>	<b>Création au tableau des effectifs d'un poste permanent d'agent social à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019</b>	<b>D 15-2019</b>
-----------	---	------------------

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent social à temps complet ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

### DECIDE

- ✦ La création d'un poste d'agent social à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;  
Le cas échéant, cet emploi peut être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires (application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).  
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.
- ✦ Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget.
- ✦ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision prise à l'unanimité.

Le tableau des effectifs est en conséquence modifié et annexé à la présente délibération.

<b>18</b>	<b>Actualisation du tableau des effectifs</b>	
-----------	---	--

### TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS		
			POURVUS	VACANTS	DONT TNC

<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2	1	1 28 heures
Adjoint administratif	C	2	1	1	1 28 heures
<b>TOTAL (1)</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique	C	6	4	2	1
<b>TOTAL (2)</b>		<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

<b>SECTEUR SOCIAL</b>					
Educateur de jeunes enfants	B	2	1	1	1 32 heures 30
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	2	1	1	1 34 heures
Agent social	C	2	1	1	0
<b>TOTAL (3)</b>		<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>					
Puéricultrice de classe normale	A	2	1	1	1 31 heures 1 28 heures
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	0	4	1 25 heures 1 28 heures 1 30 heures
<b>TOTAL (4)</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

<b>SECTEUR ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	0
Adjoint d'animation	C	3	1	2	1 28 heures 1 18 heures 30 1 12 heures
<b>TOTAL (5)</b>		<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

<b>TOTAL GENERAL (1 à 5)</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

## LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
D 01-2019	Budget principal – Vote du compte administratif 2018
D 02-2019	Budget principal – Affectation des résultats 2018
D 03-2019	Budget principal – Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2019
D 04-2019	Budget annexe – Vote du compte administratif 2018
D 05-2019	Budget annexe – Affectation des résultats 2018
D 06-2019	Budget annexe – Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2019
D 07-2019	Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales 2019
D 08-2019	Vote des subventions aux associations pour l'année 2019
D 09-2019	Participation financière dans le cadre du contrat d'association de l'école du Sacré Cœur pour l'année 2019
D 10-2019	Budget principal – vote du budget primitif 2019
D 11-2019	Budget annexe – vote du budget primitif 2019
D 12-2019	Demande de subvention au titre du FIPD pour l'installation d'un système de vidéosurveillance
D 13-2019	Modification du nombre d'adjoints suite à la démission du 5 <sup>ème</sup> adjoints de ses fonctions
D 14-2019	Création au tableau des effectifs d'un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2019
D 15-2019	Création au tableau des effectifs d'un poste permanent d'agent social à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2019



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 est levée à 22 heures 15*

<b>Emargements des membres du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019</b>	
Le Maire, Olivier VERCRUYSSÉ	
BONDEAU Thierry	COQUET Christine
DECLERCQ Marie	DEFRANCE Fabienne Absente excusée
DELEVOYE Didier	DELINSELLE Jean-Pierre Absent excusé
LEFEBVRE Francis	HOUZET Martin
LEPERS Jean-Marie	LEMAIRE Sébastien
LESAFFRE Nadine	LEROY Odile
PALA Ghislaine Absente excusée	LOUAGE Virginie Absente excusée
PESSÉ Sandrine	PAUL Christian Absent excusé